

**DATE DE PUBLICATION : 24 avril 2026**

Le directeur de la direction informatique pour le réseau

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 22 mai 2024 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Christophe GENESTET le 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Dominique DASSIE, chef du service Solutions informatiques et Applications pour les Particuliers et SVA (SOLAPS), et en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Emeline STRZALKA, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités de SOLAPS dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 23 avril 2026

Christophe GENESTET